

CHUZELLES

informations



Mai – Juin 2007

n° 90

Le mot du maire....



Le taux de pluviométrie a été très faible cet hiver et en ce début de printemps, les services de la préfecture s'inquiétaient, à juste titre, sur la reconstitution des nappes phréatiques.

Cette fin de printemps, la nature a repris ses droits, mais bien trop brutalement. Les précipitations importantes et surtout de courtes durées sur des sols gorgés d'eau ont provoqué des dégâts aussi bien dans les propriétés privées que sur le domaine public. Pas une commune de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois n'a été épargnée et des demandes de classement en catastrophe naturelle ont été faites auprès de la préfecture.

Après des travaux de nettoyage pour la réouverture des routes, exécutés par les employés municipaux, des travaux de réfection et de renforcement de voirie ont été engagés par la CAPV. La commune a lancé immédiatement un curage de l'Abéreau, qui a été en partie effacé par l'orage du 11 juin, mais ensuite repris par le syndicat des 4 vallées. Dans un même temps une réflexion est menée sur une amélioration de la prévention du ruissellement sur versant. Soyons vigilants à laisser le libre écoulement de l'eau.

Entre deux orages les enfants des écoles ont pu apprécier le spectacle d'ouverture du festival de Jazz destiné aux 6000 enfants des écoles primaires de la C.A.P.V.

Merci aux employés municipaux et à tous les Chuzelloises et Chuzellois qui n'ont pas hésité à participer au nettoyage et réparation des voies de la commune.

Comme dit le dicton, après la pluie le beau temps, donc je vous souhaite à tous de bonnes vacances ensoleillées et un joli feu d'artifice cette année à Chuzelles.





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2007

L'an deux mille sept, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO
Mmes : AURIC, CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : G. NAVARRO donne pouvoir à P. ALLARD
R. PRAS donne pouvoir à MT. CARRET
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN
D. CAMUZET

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETARE : A. GODET

La séance est ouverte à dix neuf heures et quinze minutes.

Approbation compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



DELIBERATIONS

N°24 : Participations Aux Syndicats intercommunaux :

Lors de l'élaboration du budget primitif, toutes les participations communales aux différents syndicats intercommunaux n'étaient pas connues. Il y a donc lieu d'intégrer au budget communal les participations suivantes :

- SICOGEC pour 2 540 €

- Syndicat des 4 Vallées : fonctionnement : 3 244.19 €
et investissement : 4 509.03 €

Ces sommes seront compensées par une recette supplémentaire inscrite au compte 74127 pour 10 294 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°25 : Achat de terrain

Le Conseil Municipal par délibération du 23 février 2007 avait donné tout pouvoir au Maire, après négociation,

pour l'acquisition d'un terrain et la signature de tout document. Ledit terrain est situé « le village nord » et cadastré « section A – 1138 pour environ 2ha 34a ».

Le prix est arrêté à la somme de 287 080 €. Cette somme est supérieure à l'avis des domaines (rappel : avis des domaines du 26 octobre 2005 confirmant l'avis de 2004). Au montant d'achat, il y a lieu d'ajouter les frais (notaires, hypothèques, etc..) et les indemnités de libération du fermier en place.

Il est à noter que le terrain étant situé à proximité de bâtiments publics tels que le Mille Club, les Poletières, le projet d'achat permet d'une part un remboursement des biens de la commune et d'autre part de garder toutes opportunités pour un aménagement d'ensemble. Par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, les membres présents donnent tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document et pièce comptable se rapportant à ce dossier et plus généralement à faire le nécessaire.

N°26 : Achat de terrain droit de préemption urbain :

La commune s'est portée acquéreur d'un terrain sis en centre village.

Dans le cas où le preneur en place souhaite exercer son droit de préemption, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le droit de préemption urbain primant sur celui du fermier (art.R211-1 du Code de l'Urbanisme ; art.L221-1 et L300-1 du Code de l'Urbanisme).

Le Maire s'appuiera sur la délibération autorisant le Droit de Prémption Urbain (DPU) au profit de la commune en date du 09 mars 1990 concernant les zones NA.

Le Conseil Municipal doit indiquer le projet urbain que la commune souhaite pour ce terrain. Compte-tenu de la surface, plusieurs projets sont possibles, en particulier la construction et les aménagements d'ateliers municipaux, salle multi-activités, construction de logements à caractère social.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, émet un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire dans ce dossier.

N°27 : Prêt pour achat de terrain :

Le Conseil Municipal a sollicité des propositions auprès de plusieurs organismes bancaires. Après étude des différentes offres, la proposition de la Caisse d'Epargne a été retenue aux conditions suivantes :

- durée : 15 ans
- montant : 230 000 €
- taux fixe annuel : 4.37 %
- déblocage des fonds : 25 juillet 2007
- 1^{ère} échéance annuelle : 25 novembre 2007

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, émet à l'unanimité un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document administratif et comptable se rapportant à ce dossier.

N°28 : Désignation d'un délégué auprès du syndicat des 4 vallées

L'étude stratégique menée sur le territoire des 4 vallées a permis d'aboutir à la création de l'Institution Patrimoniale chargée de la mise en œuvre d'une gestion en patrimoine commun des ressources en eau du bassin versant des 4 vallées.

Cette institution patrimoniale, fondée sur la Charte de gestion durable des ressources en eau, se compose de plusieurs instances liées par des procédures intégratrices :

- l'instance politique de décision basée sur un partenariat entre le Conseil Régional, le Conseil Général et le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées
- le Conseil de gestion patrimonial a un rôle d'instance de rencontre et de négociation et se compose de 3 collèges : celui des élus, des forces vives du territoire et des partenaires techniques
- l'instance de facilitation

Afin de finaliser cette charte et d'envisager sa signature dans les meilleurs délais, il est nécessaire de constituer l'instance politique de décision.

Cette instance permettra notamment d'émettre des avis sur des projets publics ou privés liés à la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le

bassin versant, garantissant une meilleure concertation et une prise en compte des différents enjeux et usages.

Le projet de convention de partenariat entre le Conseil Régional, le Conseil Général de l'Isère et le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées prévoit notamment la composition de l'instance politique de décision. Celle-ci sera constituée de 35 membres : 2 conseillers régionaux, 4 conseillers généraux et 29 délégués du Syndicat des 4 Vallées, soit un par commune.

Le Conseil Municipal doit donc désigner un délégué parmi les deux délégués actuels au Syndicat Hydraulique.

Après délibération, les membres présents désignent à l'unanimité, Christiane TERRIER en qualité de déléguée.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°29 : ABEREAU : travaux :

Par délibération du 17 décembre 2004, la commune de Chuzelles a confié au Syndicat des 4 Vallées la réalisation de l'étude géomorphologique et de ruissellement sur l'Abereau, un affluent de la Sévenne.

Cette étude a permis de dresser le constat suivant :

- ♦ une incision du lit très marquée et généralisée sur la quasi-totalité du linéaire, entraînant la destabilisation de certains ouvrages et une érosion des berges.
- ♦ un bilan sédimentaire déficitaire à l'amont lié aux apports d'eaux claires, du fait de l'urbanisation et de la restructuration des terres agricoles.
- ♦ un bilan sédimentaire excédentaire à l'aval, lié à une diminution de la pente qui entraîne un dépôt des matériaux et accentue les risques de débordements sur la route et au niveau du quartier des Serpaizières.

Les travaux préconisés, suite à ce diagnostic, sont listés dans le tableau suivant. Du fait de leur nature, ces travaux nécessitent la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, assorti d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n°6 du 19 janvier 2007 par lequel le Conseil Municipal avait d'une part, sollicité le syndicat des 4 Vallées pour la réalisation de ces travaux et d'autre part, pris acte du plan de répartition des charges, confirmé par la présente délibération, à savoir : Chuzelles : 47.5 % ; Serpaize : 47.5 % ; Villette-de-Vienne : 5 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ♦ de solliciter le Syndicat des 4 Vallées pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération
- ♦ de confirmer l'approbation du plan de répartition des charges mentionné ci-dessus
- ♦ de solliciter les financements dans le cadre de cette opération

Maîtrise d'œuvre		Montant estimé en € HT
Levés topographiques		5 000 €
Etudes réglementaires		10 000 €
Mission de maîtrise d'œuvre (12.25 %)		65 415 €
Travaux	Priorité	
Stabilisation des berges	1	30 000 €
Réutilisation du bassin de rétention de la Garenne	1	3 000 €
Stabilisation des ouvrages existants	1 à 2	75 200 €
Mise en place de seuils	2	298 600 €
Elargissement de la capacité du lit au niveau du quartier des Serpaizières	2	82 200 €
Mise en place de bandes enherbées	2	Non chiffré
Réutilisation du bassin de rétention du Bief	3	45 000 €
Montant global de l'opération H.T.		614 415 €
Montant global de l'opération T.T.C.		734 840 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE.

N°30 : ABEREAU : Négociation en vue d'achat de terrain :

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'Abereau, la commune devra probablement procéder à l'achat de terrain.

A cet effet, le Conseil Municipal donne, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE tout pouvoir au Maire pour la négociation en cas d'achat de terrain et l'accomplissement des formalités administratives.

N°31 : ABEREAU : Déclaration d'utilité publique

La procédure amiable est privilégiée pour l'achat de terrain éventuel afin d'aménager le lit de l'Abereau. Toutefois, le Conseil Municipal donne, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE tout pouvoir au Maire pour lancer la procédure d'utilité publique en cas de litige.

N°32 : Rachat de concession au cimetière

Suite à une exhumation, les héritiers d'un défunt souhaitent rétrocéder la concession funéraire à la commune, concession cinquantenaire n°47 dans le nouveau cimetière, acquise en 2006.

Le titulaire d'une concession peut en effet renoncer, au profit de la commune, à tout droit sur une concession contre le remboursement d'une partie du prix payé, défalquée de la somme attribuée à la commune au centre communal d'action sociale qui correspond à un tiers du montant total.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement de la part communale, soit 186.66 € de cette concession aux héritiers.

N°33 : Aménagement ancienne école – rez-de-chaussée :

Suite à la consultation pour les travaux d'aménagement et à l'ouverture des plis, les entreprises suivantes ont été retenues par la commission d'appel d'offres :

- lot n°1 : plomberie : LOPEZ Christian pour un montant de 1 688.75 € TTC
- lot n°2 : plâtrerie-peinture : PESENTI Père et Fils pour un montant de 13 019.06 € TTC
- lot n°3 : électricité : MARTIN Frédéric pour un montant de 4 160.88 € TTC
- lot n°4 : carrelage : NIVEL Régis pour un montant de 574.08 € TTC

Soit un total de 19 442.77 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de toute pièce administrative et comptable se rapportant à ce dossier.

N°34 : Consultation pour fourniture de repas restaurant scolaire

La commission « restaurant scolaire » souhaite qu'une consultation soit lancée pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour l'année 2007-2008.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au Maire pour lancer cette consultation et la signature de tout document administratif et comptable se rapportant à ce dossier.

N°35 : Création de régie de recettes pour bibliothèque municipale :

Afin de pourvoir au fonctionnement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'instituer une régie de recettes installée à la Mairie de Chuzelles.

Dans l'acte constitutif, divers points seront précisés notamment les encaissements :

- des abonnements
- des pénalités en cas de retard pour le retour des ouvrages
- des pénalités en cas d'ouvrages détériorés
- des pénalités en cas d'ouvrages non rendus
- les modalités d'encaissement et de remise des fonds
- le Conseil Municipal réserve également une place de mandataire à un bénévole qui assurera le fonctionnement de la régie sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document comptable et administratif.

N°36 : Nomination d'un régisseur pour bibliothèque municipale

Dans le cadre de l'institution de la régie de recettes pour la bibliothèque municipale, il y a lieu de procéder à la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant.

Après délibération, les membres présents nomment à l'unanimité :

- ♦ Mme Magali NIVON est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes
- ♦ Mme Bernadette MARTEL est nommée régisseur suppléante de la régie de recettes.

Délibération : effectifs au restaurant scolaire

Cette délibération est reportée dans l'attente de textes précis et d'une consultation avec les membres de l'association des Parents d'Elèves prévue pour le 12 juin à 19H30.

♦ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

SYSTEPUR : Modification des délégués de la CAPV

Lors de la séance du 24 janvier 2007, le Conseil Communautaire a nommé ses délégués au sein du SYSTEPUR.

Toutefois, un arrêté inter-préfectoral en date du 9 mars 2007 a modifié les statuts du SYSTEPUR et notamment la représentation des membres au sein du syndicat.

Par conséquent, il y avait lieu de modifier la liste des délégués de la CAPV au SYSTEPUR.

Conformément aux nouveaux statuts du SYSTEPUR, la CAPV doit être représentée par 17 délégués titulaires (au lieu de 21) et par 9 délégués suppléants (au lieu de 15).

Pour la commune de Chuzelles, les délégués sont les suivants :

- Alain CASTRO, délégué titulaire
- Gilbert NAVARRO, délégué suppléant.

SIRCAT :

Une réunion s'est tenue dernièrement en présence du directeur du CAT (Centre d'aide par le travail), lors de cette réunion les sujets suivants ont été abordés :

- convention AFIPAEIM pour le financement des travaux engagés au CAT de Malissol
- cotisation 2007 : doublement de cette dernière en raison des travaux pré-cités et engagement d'un remboursement sous 5 ans par une cotisation à 0 €
- vote des comptes administratifs et des budgets.

CAPV : subventions exceptionnelles :

- association Diabethon : pour l'organisation du Diabethon 2007 le 13 octobre 2007 : 1 500 €
- Rugby Club de la Sévenne : pour la découverte et l'initiation du rugby pour les jeunes enfants scolarisés de la vallée de la Sévenne : 1 200 €
- Football Club de la Sévenne : pour l'organisation d'un stage de football pour les jeunes pendant les vacances scolaires de printemps : 1 000 €

Ces subventions, notamment celles concernant la commune de Chuzelles, sont prises dans l'enveloppe de 1 € par habitant octroyé à toutes les communes.

♦ DIVERS :

Les prochaines élections législatives auront lieu les dimanches 10 juin pour le 1^{er} tour et 17 juin pour le 2^{ème} tour. Le tableau des permanences des élus a été établi.

Dissimulation Haute Tension/Basse Tension route du stade à Chuzelles et renforcement transformateur des Pins :

Les dossiers avancent, les déclarations de travaux exemptés ont été déposées.

Football Club de la Sévenne :

Un courrier a été adressé dernièrement à la Mairie pour solliciter une rencontre afin d'évoquer divers sujets.

REUNIONS – INVITATIONS :

Théâtre St Martin à Chuzelles : spectacle Georgette et Marcel le 1^{er} juin à 20H30

Ciné-été à Vilette-de-Vienne le 18 juillet

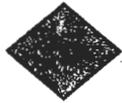
Prochaines séances du Conseil Municipal :

- lundi 25 juin à 19H00
- vendredi 20 juillet à 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : GODET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : M.T. CARRET, R. PRAS.

ABSENTS : G. DI RUZZA, D. CAMUZET, E. AURIC.

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



DELIBERATIONS

N°37 : S.E. 38 : Enfouissement HTA / BT route des Folatières : approbation du plan de financement :

Suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) envisage de réaliser dans l'année, les travaux relatifs à l'enfouissement HTA/BT route des Folatières :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 98 390 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 79 394 €

Les frais de fonctionnement de la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à : 4 172 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : 14 824 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,

- de la contribution correspondante au SE38.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - ♦ prix de revient prévisionnel : 98 390 €
 - ♦ financements externes : 79 394 €
 - ♦ contribution prévisionnelle globale : 18 996 €
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :
 - ♦ sur fonds propres : 14 824€
- prend acte que l'appel de cette contribution par le SE38 pourra faire l'objet d'un acompte l'année N dès lors que le bon de commande travaux sera établi l'année N-1.
Le montant de cet acompte est de 50 %. Le solde interviendra après établissement du décompte final.

N°38 : S.E. 38 : Enfouissement France télécom route des Folatières : approbation du plan de financement :

Suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) envisage de réaliser dans l'année les travaux relatifs à l'aménagement de la route des Folatières à

Chuzelles par l'enfouissement de la ligne France-Telecom

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 24 442 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 2 838 €

Les frais de fonctionnement de la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à : 1 366 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : 20 237 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE38.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel :	24 442 €
- financements externes :	2 838 €
- contribution prévisionnelle globale :	21 604 €
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :
 - ♦ sur fonds propres : **20 237€**
- prend acte que l'appel de cette contribution par le SE38 pourra faire l'objet d'un acompte l'année N dès lors que le bon de commande travaux sera établi l'année N-1.
Le montant de cet acompte est de 50 %. Le solde interviendra après établissement du décompte final.

◆ DIVERS :

S.E. 38 :

Il est demandé au syndicat de faire une proposition pour un éclairage public câblage de "l'entrée du stade à la R.D.123" : suite aux demandes des riverains l'éclairage sera localisé uniquement à l'entrée de l'impasse de Tourmente et au carrefour du débouché de la route des Folatières et de la R.D.123.

Terrain centre village :

Information sur l'indemnité due par la commune pour la libération du terrain.
Le conseil municipal donne un avis favorable.

Petite Enfance :

La C.A.P.V. souhaite déclarer d'intérêt communautaire la compétence pour la Petite Enfance de 0 à 6 ans.

Un projet sur la vallée de la Sévenne pourra être examiné dans ce cadre.

Dégâts orages :

Les dégâts ont été relativement importants sur la commune, notamment chemin de Formont où la route a été défoncée et route des Serpaizières où l'eau est montée très haut et occasionnant des dommages chez des particuliers.

Des relevés pluviométriques ont été réalisés par des administrés. La mairie les remercie de la communication des résultats, très utiles.

Le curage de l'Abereau, commencé par la commune, a été pris en charge par le Syndicat des 4 Vallées ; la remise en état des routes est faite par la C.A.P.V. ; à la demande de la commune, l'entreprise ROMET est intervenue à différents endroits, de même que les employés communaux pour effectuer de nombreux nettoyages de routes et fossés.

Priorité a été donnée pour que toutes les routes de la commune soient de nouveau praticables.

Un bilan est en cours et la décision a été prise afin que la C.A.P.V. demande au Préfet un classement en catastrophe naturelle, pour le périmètre de la C.A.P.V., et étalé sur une quinzaine de jours (début juin).

Conseil Général : réforme des subventions :

Une réforme des aides à l'investissement du Conseil Général est intervenue.

Le principe d'une contractualisation de 70% de l'enveloppe territoriale a été validé par l'ensemble des élus.

Signalisation de la « Chapelle Saint-Maxime » :

Un recensement des petits équipements touristiques a été fait par la C.A.P.V. et le programme de signalisation touristique globale a été établi.

Pour Chuzelles, la chapelle Saint-Maxime sera indiquée au nord depuis la jonction D123A et D36 et au sud sur RN7 et la RD123.

Bibliothèque :

La commission bibliothèque (bénévoles et élus) a élaboré un projet de règlement intérieur qui sera proposé au prochain conseil municipal.

L'installation de la bibliothèque se poursuit : un achat de livres enfants et adultes a été réalisé et début juillet la commission se rendra à Bourgoin pour effectuer un prêt longue durée auprès de la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Une animation organisée autour du livre par « Sang d'Encre » aura lieu les 17 et 18 novembre 2007. La bibliothèque de Chuzelles participera à cette manifestation.

REUNIONS – INVITATIONS :

- feu d'artifice à Chuzelles le 13 juillet 2007
- ciné-été à Villette-de-Vienne le 18 juillet 2007
- prochain conseil municipal le 20 juillet 2007

Salle « Club des Anciens » :

Les travaux de rénovation de la salle occupée par le Club des Anciens commenceront en septembre 2007. A compter du 30 août, pendant la durée des travaux, le club occupera la salle de la Sévenne tous les jeudis après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Syndicat des Eaux :

Les travaux de changement de la conduite d'eau potable route des Folatières sont engagés par le syndicat des Eaux avant les travaux d'aménagement qui seront réalisés par la C.A.P.V.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

15^{ème} édition

GINE été

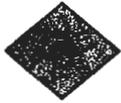
à VIENNE et en PAYS VIENNOIS

PROGRAMME été 2007

Vendredi 22 juin au Théâtre Antique de Vienne : SHREK LE TROISIÈME
(Entrée payante uniquement pour cette projection)

calendrier	lieux (rép. en cas d'annulation)	titre du film
Mardi 26 juin	Vienne • Malissol - Cour de la Ferme	ERAGON
Vendredi 29 juin	Les Côtes-d'Arny • Jardin de la Cure (Salle polyvalente)	PRÊTE-MOI TA MAIN
Mardi 3 juillet	Lutigny • Cour de l'École (Salle des Sports)	ENSEMBLE C'EST TOUT
Mercredi 4 juillet	Vienne • Gymnase Jean Moulin (Montée Saint-Germain)	LA NUIT AU MUSÉE
Lundi 9 juillet	Pont-Evêque • Cour de l'École Causteau (La Halle)	ERAGON
Mercredi 11 juillet	Vienne • Estressin - Place du Centre Social	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Vendredi 13 juillet	Vienne • Cancaire (Centre Social - Vallée de la Gère)	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Lundi 16 juillet	Chasse-sur-Rhône • Cour de l'École (Salle Jean Marion)	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Mardi 17 juillet	Saint Romain-en-Gal • Piscine (Cinéma Les Amphis)	ENSEMBLE C'EST TOUT
Mercredi 18 juillet	Villette-de-Vienne • Place de l'Église (Salle des Fêtes)	MICHOU D'AUBER
Lundi 23 juillet	Estrablin • Gymnase (Gymnase)	PRÊTE-MOI TA MAIN
Mercredi 25 juillet	Jardin • Cour de l'École (Salle polyvalente)	MICHOU D'AUBER
Jeudi 26 juillet	Septème • Cour de l'École (Salle des Sports)	PRÊTE-MOI TA MAIN
Lundi 30 juillet	Vienne • Parc de Gémens (Salle polyvalente de Gémens)	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Mardi 31 juillet	Vienne • Place de l'Hôtel de Ville (Cinéma Les Amphis)	ENSEMBLE C'EST TOUT
Mercredi 1 ^{er} août	Moldieu-Détourbe • École/Place de la Bascule (Salle des Fêtes)	MICHOU D'AUBER
Jeudi 2 août	Pont-Evêque • La Halle (La Halle)	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Lundi 6 août	Chasse-sur-Rhône • Cour de l'École (Salle Jean Marion)	LA NUIT AU MUSÉE
Jeudi 9 août	Chonas l'Ambellan • Place de l'École (Reventin - Gymnase)	ENSEMBLE C'EST TOUT
Lundi 13 août	St Romain-en-Gal • Cour de l'École (Cinéma Les Amphis)	MICHOU D'AUBER
Mercredi 22 août	Vienne • École Jean Jaurès - Berthelot (École Jean Jaurès)	LA NUIT AU MUSÉE
Jeudi 23 août	St Sorlin-de-Vienne • Place de l'École (Ezrin-Pinet/Salle C. Amsard)	PRÊTE-MOI TA MAIN
Vendredi 24 août	Chasse-sur-Rhône • Cour de l'École (Salle Jean Marion)	ERAGON
Lundi 27 août	Estrablin • Gymnase (Gymnase)	LA NUIT AU MUSÉE
Mardi 28 août	Vienne • Gymnase Jean Moulin (Montée Saint-Germain)	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Mercredi 29 août	Vienne • Malissol - Cour de la Ferme	ARTHUR ET LES MINIMOYS
Jeudi 30 août	Vienne • École F. Buisson-Maupas (Centre Social Vallée de la Gère)	ERAGON

Création Grep News - Edita Bressanville - 04 77 78 11 33 - www.grepnews.com



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

RENOVATION DE VOTRE LOGEMENT : **PROFITEZ DE L'OPAH intercommunale !**

Améliorer l'habitat pour améliorer la vie :

Préserver notre patrimoine bâti grâce à sa réhabilitation, lutter contre l'habitat insalubre, adapter des logements aux personnes à mobilité réduite ou encore remettre sur le marché locatif des logements anciens après rénovation, sont autant d'objectifs affichés de cette action, qui traduit la politique volontariste de la CAPV pour le logement.

Concrètement, l'OPAH permet d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement la préparation des projets et la constitution des dossiers.

Vous êtes propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants, vous pouvez bénéficier de subventions de 10 à 70% du coût des travaux recevables selon certaines conditions.

Pour une information personnalisée :

N° GRATUIT : 0800 111 237

Vous pourrez ainsi : Prendre rendez-vous pour une visite gratuite sur le site du projet.

Bénéficier d'une information relative aux aspects sociaux, juridiques, financiers, fiscaux architecturaux, énergétiques.

Les permanences de l'équipe « Habitat et Développement Conseils » :

*Tous les lundis après-midi de 15 à 17h au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,
30 Avenue du général Leclerc*

Espace St Germain, Bâtiment Antarès, Vienne

Réunion d'information sur **L'APNEE DU SOMMEIL** et autres insuffisances respiratoires :

A l'initiative des adhérents de **L'ASCOP** de Chuzelles et environs et en présence du président, se tiendra :

le samedi 8 septembre 2007 à 10h30 au café Chardon

CANICULE

La France a connu durant les trois dernières semaines de juillet 2006 des températures caniculaires.

Juillet 2006 a été, en France le second mois le plus chaud depuis 1950, derrière août 2003.



Nous avons déjà supporté une période de chaleur fin avril /début mai 2007, et ce n'est pas le mauvais temps que nous subissons depuis plus d'un mois qui nous protégera des fortes chaleurs d'été si les conditions météorologiques changent radicalement...

Alors nous vous conseillons de suivre les principales recommandations destinées aux populations et plus particulièrement aux sportifs, travailleurs, personnes souffrant d'affections pouvant aggraver l'effet de la chaleur, aux enfants en bas âge, aux personnes en situation de précarité...



- Eviter de faire de gros efforts ou de sortir au moment des fortes chaleurs,
- Se couvrir la tête, porter des vêtements légers et amples, Boire régulièrement des boissons fraîches (même sans soif), éviter l'alcool
- se rafraîchir le corps (bain, douche, gant de toilette..)
- Continuer à s'alimenter normalement
- Tenir fermées les pièces orientées en plein soleil la journée, la nuit créer des courants d'air

Un registre nominatif, mis en place en mairie, a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes fragiles, isolées à domicile, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Cette intervention consiste à rester en contact avec les personnes ciblées (visites à domicile, téléphone) et /ou à les assister en cas de problèmes liés à la canicule.

- vous êtes dans ce cas, faites vous connaître
- ou si vous connaissez une personne isolée, qui devrait bénéficier de cette intervention, aidez là à faire la démarche de s'inscrire en mairie.

Tous les renseignements collectés, (nom, prénom, date de naissance, adresse, n° de téléphone, personne à contacter; etc...) restent confidentiels et sont actualisés chaque année si cela est nécessaire.

Le plan départemental a été mis à jour dans une version 2007 que vous trouverez sur le site de la préfecture: www.isere.pref.gouv.fr



Un grand merci aux 71 donateurs qui ont répondu présents à l'appel de l'EFS (Etablissement Français du Sang) lors de la collecte organisée sur notre commune le 11 juin 2007. C'est avec satisfaction que nous avons accueilli 12 nouveaux donateurs.

Nous vous donnons rendez-vous le :

**lundi 22 octobre 2007 de 16h00 à 19h00
pour une nouvelle collecte.**

Action sanitaire et sociale **MSA**

La MSA des Alpes du Nord, renouvelant sa volonté de participer à l'insertion sociale des jeunes en milieu rural, organise pour l'année 2007, l'appel à projet jeunes*

« MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL »

Ce concours consiste à soutenir techniquement et financièrement **des petits groupes de jeunes, entre 12 et 22 ans**, dans la réalisation de leurs projets.

Les projets peuvent concerner : création d'espaces de vie, de rencontre d'animation, de loisirs, de proximité, d'actions de solidarité et de prévention, **l'objectif étant de contribuer à une meilleure insertion sociale des jeunes et à l'amélioration de leurs conditions et qualité de vie.**

Des bourses seront attribuées aux meilleurs projets, à la fois à l'échelon départemental et à l'échelon national.

*Le correspondant « jeunes » à votre disposition :

Philippe SPILMANN

MSA des Alpes du Nord-Service animation

106 rue juiverie

73016 Chambéry CEDEX

Tél : 04 79 62 87 37

www.msaalpesdunord.fr - action.sociale@alpesdunord.msa.fr

Infos pratiques

Comment consulter l'état de votre permis à points ?

Pour permettre aux conducteurs de consulter le nombre de points restant sur leur permis de conduire, un nouveau service Internet « Télépoints » est lancé par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales sur son site www.interieur.gouv.fr. pour obtenir leur code d'accès au service, les usagers doivent soit :

- s'adresser en préfecture ou en sous-préfecture, munis de leurs permis de conduire et d'une pièce d'identité
- écrire en préfecture ou en sous-préfecture, en joignant la copie du permis de conduire et d'une pièce d'identité, accompagnés d'une enveloppe affranchie en recommandé avec accusé de réception.

Ambroisie = Allergie



Où la trouve t-on ?

L'ambroisie est une plante envahissante. Elle colonise les lieux où la terre nue permet sa germination. Ainsi on la trouve de manière privilégiée dans les endroits suivants :

- ◆ Voies de communication (bas-côtés des routes, des voies ferrées...)
- ◆ Terrains délaissés (terrains vagues ou en friche récente)
- ◆ Chantiers de construction (remblais de terre...)
- ◆ Terrains agricoles
 - ◆ sur certaines parcelles cultivées (tournesols, maïs et céréales...)
 - ◆ sur les parcelles en jachère

Tous responsables !

Les propriétaires, locataires, ayant-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantiers de travaux et les gestionnaires de domaine public sont tenus de :

- ◆ Prévenir la pousse de l'ambroisie (sur les terres rapportées ou remuées)
- ◆ Nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie est de la responsabilité de chacun. En cas de non-respect de cette règle, le maire est autorisé à intervenir à la place des personnes concernées (y compris les agriculteurs) pour faire procéder aux frais des intéressés à la destruction des plants d'ambroisie (arrêté préfectoral n°2000-1572 du 7 mars 2000).

Attention !

La destruction chimique de l'ambroisie (herbicides) ayant un impact négatif sur l'environnement, la destruction mécanique (arrachage, fauchage, broyage...) est préférable. Toutefois nous devons privilégier les mesures de lutte préventive contre l'apparition d'ambroisie. Concernant l'agriculture quelques précautions spécifiques doivent être prises :

- ◆ Favoriser la rotation des cultures
- ◆ Nettoyer les bords de chemins et de champs pour éviter la propagation
- ◆ Prévoir le travail du sol après moisson des parcelles infestées
- ◆ Faucher dans les jachères à partir de mi-juillet

Les collectivités par l'intermédiaire de la CAPV ont organisé cet été, avec des associations d'insertion, des campagnes d'arrachage de l'ambroisie sur nos communes.

Merci à tous et plus particulièrement aux agriculteurs de faire de même, surtout en bordure de champs.

Matinée nettoyage

Comme chaque année la municipalité organise une matinée nettoyage sur notre commune. Les enfants des écoles accompagnés de leurs enseignants participeront à cette opération. Tous les chuzellois sont également invités et nous espérons que vous serez cette année très nombreux le :

**samedi 22 septembre 2007 place de la mairie
à partir de 7h30**

Après l'effort, un apéritif sera offert par la municipalité. Des gants, tee-shirts et sacs seront à votre disposition.

Merci à tous.

Orages

A l'instar du Pays Viennois, notre commune a été confrontée ces dernières semaines à de nombreux épisodes d'intempéries. Les pluies diluviennes qui se sont abattues ont provoqué d'importants dégâts : garages et caves inondées, routes coupées, coulées de boues....

Côté cours d'eau l'Abereau et la Sévenne sont sortis à plusieurs reprises de leur lit témoignant ainsi de l'urgence des travaux à réaliser. A la suite de ces événements, la CAPV a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.



Quelques chiffres...

*Relevé pluviométrique
transmis par un chuzellois
au niveau des Martinières*

14/05/07 : 75 mm

Total cumulé en mai :
140 mm

4/06/07 : 20 mm

5/06/07 : 15 mm

7/06/07 : 35 mm

11/06/07 : 15 mm

21/06/07 : 10 mm

25/06/07 : 10 mm

Total cumulé en juin :
175 mm

Eboulement chemin de Formont

Pour enrichir son dossier « météorologie » la municipalité recherche des relevés concernant notamment la pluviométrie sur la commune, ainsi que des photos du village pendant ces grosses périodes pluvieuses.

Si vous disposez de telles données et que vous souhaitez les partager, n'hésitez pas à les faire parvenir en mairie ou par mail à l'adresse :

mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Nous vous en remercions par avance.

INCIVILITES

De nombreuses incivilités et actes de vandalisme sont constatés depuis quelques temps sur la commune, leurs réparations imputent d'autant le budget communal.

Panneaux d'affichage volés
+
Panneau routier tordu
+
Panneaux de rue tordus et arrachés
+
Murs des bâtiments communaux recouverts de tags
+
Barrière école primaire tordue
+
Mur de la fontaine cassé

**Sur le budget de la collectivité
1350 euros**

Coût en fourniture :

Panneaux affichage = 377 euros

+

Miroir routier cassé = 323 euros

= 700 euros

Coût en personnel :

Changement des panneaux d'affichage

+

Nettoyage des tags mairie & église

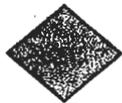
+

Barrière école primaire redressée

+

Changement du miroir routier

= 650 euros



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Consultance architecturale - C.A.P.V

Permanences gratuites de l'architecte conseil
du C.A.U.E. de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès (1^{er} étage)
30, avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

Prendre rendez-vous au : 04-74-78-78-76

5 juillet 2007

20 juillet 2007

14 septembre 2007

28 septembre 2007

Grippe aviaire



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Renforcement des mesures de surveillance

Le laboratoire national de référence de l'AFSSA a confirmé la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les trois cygnes trouvés morts sur un étang de la commune d'Assenoncourt (Moselle).

Les mesures prises dès le 3 juillet 2007 dans la zone concernée, avec la délimitation d'une zone de contrôle et d'une zone d'observation autour de l'étang, sont donc maintenues.

Michel BARNIER, Ministre de l'agriculture et de la pêche met en place les mesures de prévention du risque correspondant au passage du niveau « modéré » au niveau « élevé », conformément aux dispositions réglementaires.

Ces mesures s'appliquent sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les détenteurs de volailles et d'oiseaux d'agrément doivent mettre en œuvre les mesures de protection suivantes :

- **Les volailles et les oiseaux doivent être protégés afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage** ou faire l'objet de mesures alternatives avec une visite vétérinaire d'évaluation. Cette visite doit être renouvelée à une fréquence mensuelle dans les 98 zones humides à risque déterminées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Les rassemblements de volailles et d'oiseaux et les compétitions de pigeons sont interdits.

En France le dispositif de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire repose sur une surveillance continue de la faune sauvage et des élevages, et sur la mise en place de mesures proportionnées au niveau de risque. Sur le terrain, la mobilisation de tous les acteurs de ce dispositif (éleveurs, services vétérinaires, office de la chasse...) concourt à la protection des élevages français.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00



Société Protectrice des Animaux

Nous arrivons à une période estivale où certains partent sans s'inquiéter de leurs animaux. C'est très souvent une période d'abandon ou de disparition d'animaux. Restez vigilants et ne soyez pas parmi ceux qui pensent que les animaux peuvent rester seuls longtemps sans nourriture ni soin.

Pensez à faire tatouer ou «puçer» votre animal et fixez un collier muni d'une médaille comportant vos nom et numéro de téléphone au cou de votre chien ou de votre chat. Ainsi identifié, en cas de disparition, il sera plus facile à retrouver.

En cas de perte, alertez de suite la SPA, le commissariat de police ou la gendarmerie compétente, la mairie du lieu de disparition, les cliniques vétérinaires environnantes, apposez des affichettes chez les commerçants et consultez régulièrement les petites annonces des journaux locaux, passez éventuellement vous-même aussi une annonce.

Rendez vous au refuge SPA le plus proche, situé pour les chuzellois rue de l'industrie à BRIGNAIS (69530) et ouvert :

Agenda des manifestations

Juillet 2007

- 01 AG – Grôle
- 07 Challenge - ABC Boules
- 13 Feux d'artifices
- 26 ABC Boules - Nocturne
- 27 ABC Boules - Nocturne

Août 2007

Vacances

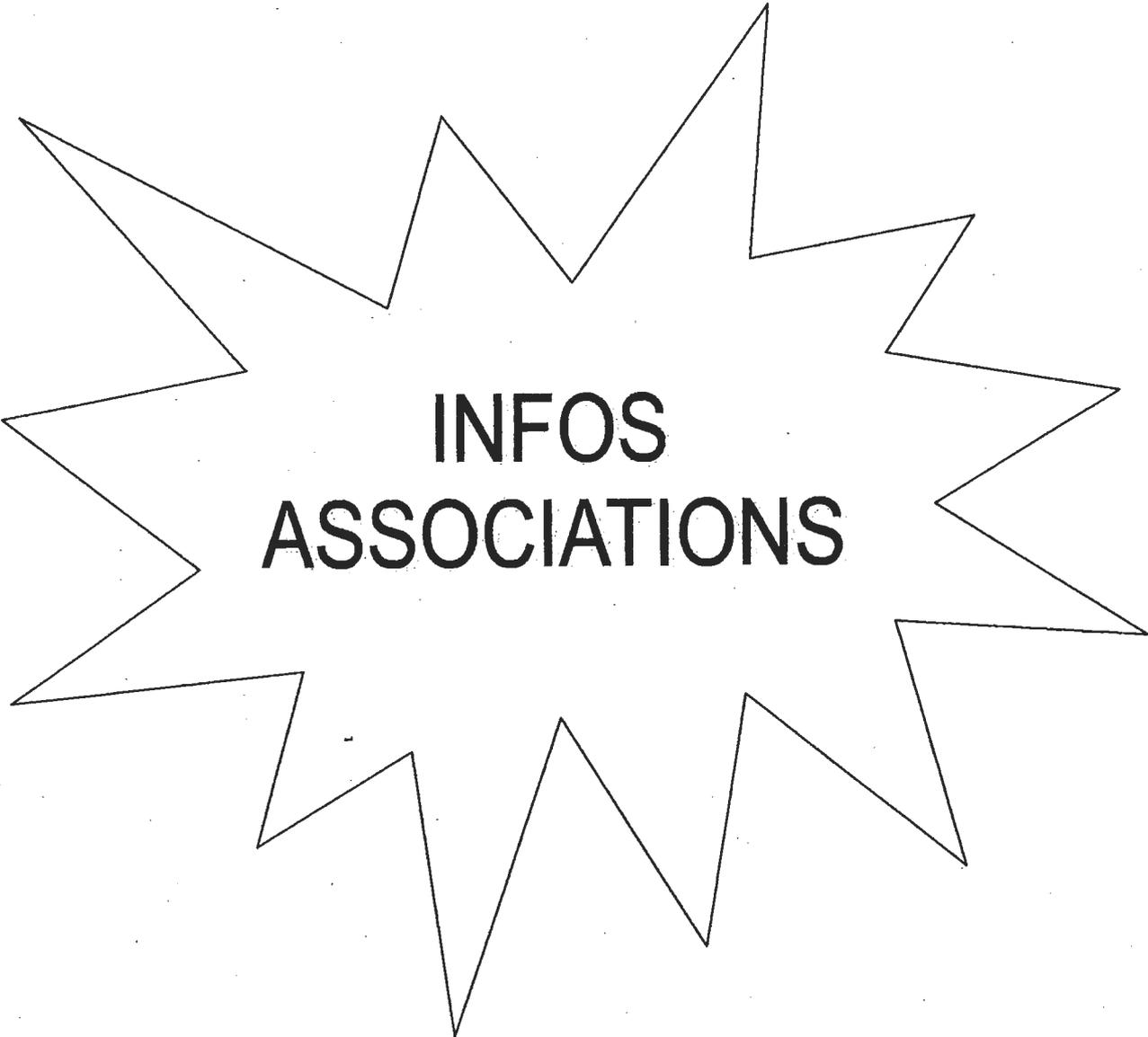
Septembre 2007

- 02 Tournoi Nicolas Baudoux - FCS
- 06 Inscription Gym volontaire
- 10 Inscription Ecole de musique
- 15 Forum des associations
- 16 Journée patrimoine - CHP
- 24 AG – Association des Parents d'Elèves
- 28 AG – Sou des écoles

AG : Assemblée Générale

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
- le samedi de 11 h à 18 h (sauf jours fériés).

Faites enregistrer son signalement par téléphone au 04.78.38.71.71 (SPA de LYON et du SUD EST (ouvert de 8 h 30 à 18 h du lundi au samedi, sauf jours fériés) ou sur le site internet www.spa-lyon.asso.fr.



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

Paroisse Ste Blandine des deux Vallées

La paroisse regroupe 6 « clochers » : Chasse, Seyssuel (Vallée du Rhône)
Villette, Chuzelles, Serpaize et Luzinay (Vallée de la Sévenne)

Le prêtre est en résidence à la cure de Chasse, rue de la République.
Téléphone : 04 78 73 06 04
Deux diacres habitent sur la paroisse :
Gérard Légiardi à Seyssuel et Gérard Trémouilhac à Villette.

G.Légiardi : « les cannes » 38200 Seyssuel – Téléphone : 04 74 85 56 66
G.Tremouilhac : « chemin de l'oie » 38200 Villette de Vienne –
Téléphone : 04 74 57 06 29 ou 06 12 79 72 94

Célébrations dominicales dans la paroisse pour cet été 2007
Dimanche matin, à 10 heures, en **alternance** en suivant l'ordre :
Chasse 01/07/07 – Luzinay 08/07/07
Villette 15/07/07 – Seyssuel 22/07/07
Chuzelles 29/07/07 – Serpaize 05/08/07
Chasse 12/08/07 – Luzinay 15 Août : Fête de l'Assomption
Villette 19/08/07 - Seyssuel 26/08/07
Chuzelles 02/09/07 Serpaize 09/09/07

Dimanche 16 Septembre, messe de rentrée à Chasse à 10 heures
Le même jour, pèlerinage à Notre Dame de Limon

Après le 16 Septembre, une messe sera célébrée le samedi soir à 18h30 en alternance entre Chasse
(semaines paires) et Seyssuel (semaines impaires)
Le dimanche matin à 10 heures en alternance : 23/09/07 Luzinay puis Villette le 30/09/07
Chuzelles 07/10/07 Serpaize le 14/10/07 etc....

centre des 1000 loisirs Chuzelles-Luzinay-Serpaize-Villette de Vienne

les mercredis un centre de loisirs à Chuzelles
de 4 ans à 14 ans de 7h30/18h

les petites vacances scolaires à Chuzelles
un centre de loisirs
des stages multi sports

les vacances d'été à Luzinay avec un centre de loisirs multi
activités(ou et) des stages multi sports ou et des stages
"théâtre"

vous propose des activités enfants après l'école

théâtre mini pouce 4 à 5 ans et 6/7 ans

théâtre enfants 8/9ans

théâtre pré ados 10/14 ans

théâtre ados 15/17 ans

activités "théâtre" CHUZELLES ET LUZINAY

mardi et mercredi lundi

intervenant Cendrine Manet et Nicolas Crespin

ENCADREMENT
Directeur centre
éducatrices
animateurs BAFA

activités enfants après l'école
bricolage-collage-dessin

Inscriptions

à CHUZELLES

6 rue du Verdier

tel 04 74 57 41 74

Les mardis-Jeudis

spectacle des cours de
théâtre samedi 29

septembre 07

Communay

ACTIVITÉS ADULTES

CHUZELLES ET LUZINAY

-COURS DE YOGA

-COURS DE THÉÂTRE

-SOPHROLOGIE

-ATELIERS "ART DÉCO"

atelier d'écriture

Chorale

"La Clé des Chants"

Dans le précédent numéro de Chuzelles info nous avons évoqué la révolte des canuts lyonnais et l'œuvre qu'en a tiré Joseph Kosma.

Joseph Kosma divise son œuvre en 3 moments :

Un prologue confié aux récitants puis un grand chœur « siècle noir, années de braisesrouges ... » évoquant le cauchemar d'une vie infernale. Et avec l'orchestre un crescendo presque insoutenable c'est, en fait, l'ouverture de l'œuvre. Alors le chœur reprend, interrompu par le père puis un canut qui racontent leur esclavage. Enfin la plainte bouleversante de l'enfant.

C'est ici que la révolte s'affirme avec le cri des canuts « le tarif, le tarif ». L'orchestre traduit ce vent de colère.

Le second moment : la mère conjure de ne pas abandonner les métiers mais le chœur des femmes dit qu'il faut tenir bon. Puis viennent les barricades « drapeau noir ... » et la célèbre devise chantée en chœur « vivre en travaillant ou mourir en combattant... »

Le troisième moment évoque la lutte, la plainte et la peur... la victoire. Le père montre alors à son fils le visage de la liberté. Mais cela est éphémère.

L'épilogue : le procès et le dialogue entre le juge et les accusés. Un canut dit sa certitude que « d'autres viendront finir l'ouvrage ». C'est alors le chœur final, sombre et digne déploration « Dormez en paix, victimes de Novembre ».

Encore de nombreuses répétitions en perspective pour monter cette œuvre avec les chorales de la région, adhérentes comme nous à l'Association Musicale Populaire (AMP).

Les répétitions chuzelloises se terminent le jeudi 28 juin par notre traditionnel mâchon et reprendront le jeudi 6 Septembre aux Poletières.

Vous pourrez nous retrouver le 15 Septembre au Forum des Associations au Mille-Club de Chuzelles.
BONNES VACANCES A TOUS.

Chuzelles, Histoire & Patrimoine

La journée du patrimoine sur le thème "découverte rues & chemins" est reportée au dimanche 16 septembre 2007

- Circuit pédestre
- Repas champêtre (aire de pique-nique)

Rappel dates ouverture de la chapelle Saint-Maxime

- . samedi 28 juillet de 14 à 18 h (exposition peinture sur faïence et porcelaine)
- . samedi 15 septembre de 14 à 18 h (exposition tableaux peinture à l'huile + travail sur bois)

Bulletin tiré à 850 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 90 Dépôt légal – Juin 2007